

RÈGLEMENTS ET CONDITIONS DU PORT DE PLAISANCE LA RONDE 2022 POUR LES VISITEURS

AFIN D'ASSURER LE CONFORT ET LA SÉCURITÉ DES PLAISANCIERS ET DU PERSONNEL, LES EMPLOYÉS DU PORT DE PLAISANCE LA RONDE ONT LE DEVOIR DE RESPECTER ET DE FAIRE RESPECTER LES RÈGLES SUIVANTES :

1. UN BATEAU PASSE SOUS LA JURIDICTION DE SES EXPOITANTS EN ENTRANT À LA MARINA
2. À L'ARRIVÉ, LE PLAISANCIER DOIT SE PRÉSENTER AU POSTE DE CONTRÔLE ET S'ENREGISTRER AFIN DE RECEVOIR LA DOCUMENTATION ET DE PRENDRE POSSESSION D'UNE CARTE MAGNÉTIQUE EN CONSIGNATION AU COÛT DE 20\$. AU DÉPART, LA CARTE DOIT ÊTRE RETOURNÉE À LA RÉCEPTION POUR OBTENIR LE CRÉDIT DE 20\$. SI LA CARTE N'EST PAS RETOURNÉE DANS LES 5 JOURS SUIVANT, ELLE SERA DÉACTIVÉE ET LE REMBOURSEMENT NE SERA PLUS POSSIBLE. VOUS ÊTES AUSSI RESPONSABLE DE L'ÉTAT DE LA CARTE.
3. LE PRIX D'UNE LOCATION DE QUAÏ EST CALCULÉ SELON LA LONGUEUR HORS TOUT DE L'EMBARCATION. IL SE PEUT QUE L'EMBARCATION SOIT MESURÉ À L'ARRIVÉ AFIN DE VALIDER LA DIMENSION. LE PRIX DE LA LOCATION SERA RÉAJUSTÉE SI LA LONGUEUR MENTIONNÉE LORS DE LA RÉSERVATION NE CORRESPOND PAS À LA LONGUEUR RÉEL DE L'EMBARCATION.
4. UNE PRISE ÉLECTRIQUE DE 30 AMP ET L'EAU COURANT SONT INCLUS. **VEUILLEZ AVOIR VOTRE ADAPTEUR ÉLECTRIQUE**, SOIT UN Y POUR CEUX QUI ONT DEUX ENTRÉES ÉLECTRIQUES OU SOIT UN ADAPTEUR 30/15 AMP OU 15/30AMP POUR LES PLUS PETITES EMBARCATIONS.
5. POUR UNE RÉSERVATION DE COURT SÉJOUR, LE PAIEMENT COMPLET EST DEMANDÉ LORS DE L'INSCRIPTION. LA RÉSERVATION DÉBUTE À 11H00AM ET SE TERMINE À 11H00AM LE LENDEMAIN.
6. IL N'Y AUCUN REMBOURSEMENT OU TRANSFERT POUR UNE ANNULLATION LORS DE JOURS DE FEUX D'ARTIFICES OU JOUR D'ÉVÉNEMENT. POUR LES AUTRES JOURS RÉSERVÉS, S'IL Y A UN EMPÊCHEMENT, VOUS DEVEZ APPELER POUR ANNULER LA RÉSERVATION 24 HEURES D'AVANCE, AVANT 11 HEURE DU MATIN. LE PRÉPOSÉ VOUS REMBOURSE 75 % DU MONTANT DE LA FACTURE ET UNE CONFIRMATION SERA ENVOYÉE PAR COURRIEL. AUCUN TRANSFERT DE LOCATION D'ESPACE QUAÏ À UN AUTRE PLAISANCIER N'EST PERMIS. SI LE PLAISANCIER CHANGE D'EMBARCATION AVANT LA RÉSERVATION, IL DOIT AVISER LE PERSONNEL, REFAIRE LE CONTRAT ET PAYER LA DIFFÉRENCE SI LES DIMENSIONS SONT PLUS GRANDES. IL EST POSSIBLE QUE L'EMPLACEMENT DU BATEAU SOIT RÉATTRIBUÉ SI CE DERNIER NE CORRESPOND PLUS À L'EMPLACEMENT DU DÉPART ASSIGNÉ OU ANNULER SI NE POUVONS PLUS OFFRIR UN EMBLACEMENT, 75% DU MONTANT SERA REMBOURSÉ.
7. POUR LES GRANDES EMBARCATIONS QUI ONT UN PETIT BATEAU D'APPOINT (DINGHY), VOUS DEVEZ AVOIR UN SUPPORT POUR L'ACCROCHER SUR VOTRE BATEAU POUR NE PAS OBSTRUER L'ESPACE À L'ENTOUR DU BATEAU. LES FRAIS SONT AJUSTÉS EN FONCTION DE L'ESPACE QUE PREND LE DINGHY SUR LE BATEAU.
8. LE STATIONNEMENT DE LA MARINA SITUÉ PRÈS DE LA RAMPE DE MISE À L'EAU EST SEULEMENT RÉSERVÉ AUX MEMBRES, IL Y A UN STATIONNEMENT DÉDIÉ POUR LES VISITEURS. CEUX-CI DOIVENT PAYER LE STATIONNEMENT DE LA RONDE POUR POUVOIR AVOIR ACCÈS À NOTRE STATIONNEMENT.
9. LA MARINA FOURNIT DES CHARIOTS DE TRANSPORT POUR LES PLAISANCIERS, VEUILLEZ RAPPORTER LES CHARIOTS AUX ESPACES PRÉVUS, **NE PAS LES LAISSER SUR LES QUAÏS**.
10. LA LIMITE DE VITESSE DANS LE BASSIN EST DE 5 MPH, LE SILLAGE ET VAGUES SONT STRICTEMENT INTERDITS. TOUT BATEAU DOIT S'AMARRER DE RECULONS AU QUAÏ, SAUF POUR LES VOILIERS ET PONTONS. IL EST OBLIGATOIRE D'AVOIR AU MOINS 3 CORDES D'AMARRES POUR ATTACHER LE BATEAU À QUAÏ, SOIT DEUX SUR LE CÔTÉ ET UNE POUR ATTACHER L'ARRIÈRE DU BATEAU SUR LE QUAÏ PRINCIPALE.
11. IL EST INTERDIT D'INSTALLER DES PROTECTIONS SUR LES QUAÏS. AUCUNE INSTALLATION QUI REQUIÈRE DES VIS OU CLOUS OU TOUTE AUTRE QUINCAILLERIE SUR LES QUAÏS. SEULEMENT LES DÉFENSES AVEC AMARRES ATTACHÉES AU BATEAU SONT ACCEPTÉES.
12. **IMPORTANT ET SÉCURITAIRE POUR TOUS!** À CHAQUE FOIS QU'UN PLAISANCIER QUITTE LE QUAÏ POUR UNE NAVIGATION, IL DOIT DÉBRANCHER SON FIL ÉLECTRIQUE DE LA BORNE À QUAÏ, POUR ÉVITER QUE LE FIL TOMBE DANS L'EAU AVEC DU **COURANT ET DE BRISER LA BORNE !!**
13. DANS LE STATIONNEMENT PRÈS DE LA RAMPE DE MISE À L'EAU IL Y A UN CONTENEUR À DOUBLES OÙ LA CLIENTÈLE DOIT DÉPOSER SES SACS D'ORDURES. NE PAS LAISSER LES ORDURES SUR LES QUAÏS AFIN DE NE PAS ATTRIRER LES ANIMAUX. NE PAS LAISSER VOS **BOUTEILLE DE PROPANE AUX DOUBELLES**, VEUILLEZ LES RAPORTER AUX ENDROITS DÉSIGNÉS, NOUS NE RÉCUPÉONS PAS CES BOUTEILLES
14. PRÈS DU STATIONNEMENT, IL Y A UN ESPACE PRÉVU POUR LES MOTOS ET VÉLOS.
15. POUR DES MESURES DE SÉCURITÉ, L'ACCÈS AUX QUAÏS ET AUX JETÉES DOIT ÊTRE LIBRE EN TOUT TEMPS. AUCUNE TABLE, B.B.Q. OU AUTRE OBJET NE SONT TOLÉRÉS SUR LES QUAÏS. AUCUN TRAVAUX SONT TOLÉRÉS SUR LES QUAÏS. LES CHAISES PEUVENT ÊTRE PERMISES LORS DE LA SOIRÉE DES FEUX D'ARTIFICES **MAIS NE DOIVENT PAS OBSTRUER LA CIRCULATION**.
16. IL EST INTERDIT D'UTILISER L'ESPACE À QUAÏ À DES FINS COMMERCIALS EN TOUT TEMPS. AUCUNE SOUS-LOCATION (PAS DE AIRNB) N'EST PERMISE.
17. EN 2021, IL Y AURA UNE NOUVELLE CAPITAINERIE INCLUANT UN PETIT CAFÉ BISTRO ET UNE TERRASSE. TOUT PLAISANCIERS QUI SE PRÉSENTERONT À LA CAPITAINERIE DEVRONT AVOIR UNE TENUE DE VILLE (PAS DE TENUE DE MAILLOT). L'ESPACE BISTRO ET TERRASSE SERONT RÉSERVÉES POUR LA CLIENTÈLE QUI CONSOMMERONT LES PRODUITS EXCLUSIFS DU BISTRO. AUCUNES CONSOMMATIONS QUI PROVIENNENT DE L'EXTÉRIEUR SERONT TOLÉRÉES. L'ESPACE EXTÉRIEUR DE LA TERRASSE SERA NON-FUMEUR ET AUCUN CLIENT NE POURRA UTILISER LA TERRASSE QUAND LA CAPITAINERIE SERA FERMÉE
18. LES DRÔNES SONT INTERDIT SUR LE SITE
19. IL EST INTERDIT DE CONSOMMER ET DE FUMER TOUTE DROGUE DANS TOUS LES ESPACES PUBLIQUES DE LA MARINA. NOUS TOLÉRONS ENCORE LA CIGARETTE MAIS VEUILLEZ AVOIR VOS CENDRIERS, AUCUN MÉGOT DE CIGARETTE SUR LE SOL DE LA MARINA ET SURTOUT PAS JETTER LES CIGARETTES DANS L'EAU, PENSER À L'ENVIRONNEMENT. AUCUN DÉVERSEMENT D'HUILE, ALCOOL, LIQUIDES INFLAMMABLES DANS LE BASSIN DE LA MARINA.
20. LES B.B.Q. PERSONNELLES PEUVENT ÊTRE UTILISÉS SUR LES BATEAUX ET DANS LES AIRES DE PÎQUES-NIQUE, PAS SUR LES QUAÏS.
21. IL EST INTERDIT DE COURIR SUR LES QUAÏS. AUCUN MOYEN DE TRANSPORT N'EST TOLÉRÉ SUR LES QUAÏS.
22. LE GILET DE SAUVETAGE EST FORTEMENT RECOMMANDÉ CHEZ LES JEUNES ENFANTS SUR LES QUAÏS.
23. LES RÉPARATIONS MÉCANIQUES SONT INTERDITES SUR LE QUAÏ
24. TOUT BATEAU INSTALLÉ AU QUAÏ DOIT ÊTRE EN BON ORDRE MÉCANIQUE ET ESTHÉTIQUE. SI VOUS AVEZ DES BRIS DE MÉCANIQUE, DE PLOMBERIE, D'ÉLECTRICITÉ OU AUTRES, VEUILLEZ-Y REMÉDIER RAPIDEMENT. NOUS NE TOLERONS PAS LA NÉGLIGENCE. LE BATEAU PEUT ÊTRE EXPULSÉ SANS COMPENSATIONS SI LE LOCATAIRE N'ENGAGE PAS DE RÉPARATION IMMÉDIATE. DES FRAIS DE QUAÏS SERONT AJOUTÉS SI LE LOCATAIRE DOIT RESTER PLUS LONGTEMPS POUR BRIS DE BATEAU.
25. **IL EST INTERDIT D'APPORTER DES RÉSERVOIRS D'ESSENCE SUR LES QUAÏS EN TOUT TEMPS.**
26. **S'ASSURER EN TOUT TEMPS QUE LES POMPES DE CALES FONCTIONNENT ET DE VÉRIFIER L'ÉTAT DE SON BATEAU LORS DE FORTES PLUIES, CAR DES FRAIS DE CHARGES SERONT FACTURÉS SI LA MARINA DOIT VIDER LE BATEAU REMPLI D'EAU.**
27. **LE COUVRE-FEU EST À 21H00. AUCUN BRUIT EXCESSIF OU MUSIQUE FORTE NE SERONT TOLÉRÉS EN TOUT TEMPS. LA MUSIQUE DANS LE BATEAU EST POUR SOI-MÊME ET NON POUR LES VOISINS. LE RESPECT D'AUTRUI EST DE MISE. TOUT INDIVIDU OU GROUPE AUX COMPORTEMENTS INACCEPTABLES POURRA ÊTRE EXPULSÉ SANS PRÉAVIS, NI COMPENSATION OU REMBOURSEMENT.**
28. LES ANIMAUX SONT ACCEPTÉS MAIS ILS DOIVENT ÊTRE **EN LAISSE** EN TOUT TEMPS. LA PROPRETÉ DES LIEUX EST TRÈS IMPORTANTE, VEUILLEZ RAMASSER LES BESOINS DE VOTRE CHIEN. AUCUN ANIMAL LAISSÉ DANS LE BATEAU SANS SURVEILLANCE. LEUR PRÉSENCES SERA INTERDITE S'ILS GÈNENT LES USAGERS DE LA MARINA.
29. IL EST INTERDIT DE PÊCHER OU DE SE Baigner DANS LE BASSIN DU PORT DE PLAISANCE LA RONDE. TOUT ACCIDENT EST À VOS RISQUES. IL Y A BEAUCOUP DE COURANT ÉLECTRIQUE PRÈS DES QUAÏS !!!
30. IL EST INTERDIT DE NOURRIR LES ANIMAUX SAUVAGES ET LES OISEAUX DANS LE BASSIN. LES OISEAUX FONT BEAUCOUP DE DOMMAGES SUR LES TOILES, COQUES ET LES PLATEFORMES DES BATEAUX...SURTOUT PAS DE PAIN!
31. LES TROIS CORPS POLICIERS: GENDARMERIE ROYALE, SÛRETÉ DU QUÉBEC, POLICE MUNICIPALE ONT JURIDICTION SUR L'APPLICATION DES LOIS ET RÈGLEMENTS APPLICABLES À LA NAVIGATION.
32. EN CAS D'INFRACTION AUX RÈGLEMENT PRÉCITÉS, DE DÉSORDRES, DE DÉPRÉCIATIONS OU D'ÉCARTS DE CONDUITE COMMIS PAR UN PROPRIÉTAIRE DE BATEAU, SON ÉQUIPAGE OU SES INVITÉS, QUI POURRAIENT ENTRAÎNER DES ACCIDENTS AUX PERSONNES ET DES DOMMAGES MATÉRIELS OU NUIRE À LA RÉPUTATION DE LA MARINA, LE BATEAU EN QUESTION SERA EXPULSÉ SUR LE CHAMPS, SANS DÉDOMMAGEMENT ET REMBOURSEMENT.
33. LE LOCATAIRE S'ENGAGE À REMBOURSER LE COÛT DE TOUT DOMMAGE CAUSÉ À LA PROPRIÉTÉ DU LOCATEUR, OU À LA PROPRIÉTÉ DE TOUT AUTRE LOCATAIRE DU LOCATEUR, RÉSULTANT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT DE LA FAUTE DU LOCATAIRE.
34. LE PORT DE PLAISANCE LA RONDE N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À LA GARDE ET AU CONTRÔLE DES BATEAUX AINSI QU'ÀUX DOMMAGES CORPORELS CAUSÉS SUR LES LIEUX. LES VOLS, LES FEUX, LES ACCIDENTS OU TOUTS DOMMAGES CAUSÉS À L'EMBARCATION À QUAÏ OU À L'ANCRE SONT SOUS LA RESPONSABILITÉ DU CLIENT.

*Je confirme en signant la présente que j'ai pris connaissance du règlement administratif du Port de Plaisance la Ronde.

SIGNATURE: _____ DATE : _____